

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-34 en date du 05/06/2012 fixant le tarif des transports scolaires pour l'année 2012-2013 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Juin 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 30 Mai 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne, DUTHEIL Rachel.

Représentés : DUFOUR Aurore procuration à DESROCHE Roger, PASQUET Christophe procuration à GILLES Dominique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant le barème départemental des participations familiales pour les transports scolaires 2012-2013,

FIXE le montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2012/2013 comme suit :

- 1^{er} enfant transporté : 65,00 €,
- A partir du 2^{ème} enfant transporté : 32,50 €,
- Elève résidant à moins de 3 km de son établissement scolaire : application du tarif premier ou deuxième enfant transporté,
- Elèves transportés sous condition de ressources : gratuit
- Elève fréquentant un établissement hors de sa zone de proximité ou réside en dehors de la commune : 250,00 €.

PRECISE que les règlements seront effectués en trois fois selon le calendrier suivant :

	septembre	février	juin
1er enfant	25,00 €	20,00 €	20,00 €
2ème enfant et suivant	12,50 €	10,00 €	10,00 €
Elève hors zone de proximité	100,00 €	75,00 €	75,00 €

Fait à La Geneytouse, le 06 Juin 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

